



# MAIRIE DE GILLES (28260)

## Compte rendu du Conseil municipal du 18 juin 2025, convoqué le 11/06/2025

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

**Présents :** M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, L. Dujardin, T. de Ferrières (arrivé à 20h51, après les délibérations), P. Maisonneuve (arrivée à 21h36, après les délibérations), S. Lamouille, P. Boquet, P. Avril, D. Ferrandin.

**Procurations (excusés) :** J. Lehoux à S. Lamouille, P. Maisonneuve à M. Malhappe

P. Boquet est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h32.

1) Le compte rendu de la séance du 9 avril 2025 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

### **2) Recensement 2026 : organisation, coordonnateur communal, rémunération de l'agent recenseur – à l'unanimité**

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser en 2026 les opérations de recensement de la population.

Le conseil décide de désigner Mme Emmanuelle Donzier comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Par ailleurs, le conseil décide de fixer à 1 le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité et de recruter un agent contractuel au grade d'agent administratif de catégorie C, qui sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, au prorata du nombre d'heures effectuées.

L'agent recenseur doit bien connaître la commune et son âge doit être compris entre 18 et 67 ans. Un appel au volontariat sera publié dans le prochain Tambour du Radon à paraître fin juin 2025.

### **3) Fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement – à l'unanimité**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget primitif.

Le Maire rappelle que cette autorisation, à renouveler chaque année, correspond aux dépenses imprévues de l'ancienne nomenclature M14.

### **4) Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon – à l'unanimité**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la procédure initiée le 21 novembre 2023, plusieurs concessions de plus de 30 ans et sans inhumation depuis plus de 10 ans ont été constatées à l'état d'abandon. Il indique que, conformément à la loi, la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession étant un droit d'usage d'un terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

A l'issue du procès-verbal de 2<sup>ème</sup> constatation d'abandon du 13 mai 2025, 38 concessions étaient concernées. Compte tenu de l'ampleur du travail, la reprise sera effectuée progressivement dans le temps.

Pour 2025, 3 concessions sont visées :

- la concession perpétuelle n° 11 acquise par M. Camille MARY le 5 mars 1892 ;
  - la concession perpétuelle n° 54 acquise par M. Alfred DUCLAIR le 4 février 1929
  - la concession perpétuelle n° 84 acquise par M. Charles MONNET le 14 mai 1945
- Les crédits nécessaires à ces reprises sont inscrits au BP 2025.

Les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

## 5) Informations diverses

### - Point financier

Le Maire indique que la trésorerie de la commune s'établit ce jour à 541 175,13 €. Il ajoute qu'en fonctionnement, les dépenses atteignent 49 % du montant inscrit au BP (dont 66 % pour le SIRP et le SMICA), tandis que les recettes ont été perçues à hauteur de 40 %. En section d'investissement, les recettes (163 671 €) sont supérieures aux dépenses (134 964 €).

### - Point sur les travaux en cours ou à venir

- L'appel d'offres pour les **travaux de restauration de l'église** a été publié le 10 juin. La commission devra se réunir le 15 juillet à 17h30 pour l'ouverture des plis. De nombreuses entreprises se sont déjà positionnées pour la visite obligatoire du chantier. Les subventions d'ores et déjà acquises s'élèvent à 180 786 € au titre du Fonds départemental églises et petits patrimoines remarquables (tranche ferme + tranche conditionnelle) et à 131 420 € au titre de la DETR/DSIL 2025 (tranche ferme uniquement). L'association Gilles Patrimoine a été enregistrée en préfecture. Son rôle sera d'organiser l'animation autour de la collecte et de centraliser les dons du public et des mécènes. Reste en attente la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine.
- Le **marquage du stationnement rue de Vitray** a été effectué le 17 juin, créant ainsi 12 nouveaux emplacements. L'aménagement du carrefour de l'atelier a également été revu et sécurisé à cette même date, avec l'ajout d'un stop et un nouveau tracé pour le passage piétons.
- Un **stop rue des Boissettes** a été ajouté (son implantation sera modifiée et déplacée à droite de la chaussée).
- Une signalisation complémentaire place de l'Eglise est venue compléter celle existante, notamment par l'apposition de panonceaux marquant les aires de retournement à ne pas confondre avec des places de stationnement.
- Le marquage au sol du **stop de la rue de Fumeçon** a enfin été réalisé.
- Le projet de création d'une **sente partagée route de Bréval** a été soumis aux 18 riverains directement concernés. 12 d'entre eux ont répondu au questionnaire et 7 se sont prononcés contre le projet en la forme. Le Maire indique que le conseil municipal a donc 3 options :
  - retravailler le projet, du même côté de la chaussée, en tenant compte des remarques des riverains, dont certains sont propriétaires de la parcelle devant leur bien ;
  - envisager une sente partagée de l'autre côté de la chaussée, mais les travaux seront bien plus conséquents en raison de la topographie du terrain ;
  - abandonner le projet.

Le Maire ajoute que la subvention demandée au département avait été obtenu à hauteur de 30 %, soit 15 741 €. Après interrogation du conseil départemental, il serait possible, sur le principe, de transférer la subvention obtenue pour aménager le **trottoir de la rue Neuve**, tout en conservant sa perméabilité.

D. Ferrandin y serait favorable à condition que le nouveau revêtement ne génère pas d'entretien complémentaire. Il regrette que la grave calcaire ait mal vieilli et propose de s'orienter vers un enrobé filtrant.

T. de Ferrières s'interroge sur la cause de la détérioration d'un trottoir pourtant refait durant la dernière décennie. Est-ce un problème d'entretien, de revêtement ou de largeur de trottoir ? Quel que soit la solution de revêtement qui sera retenue, il souhaite vivement qu'elle ait vocation à créer une homogénéité dans le village, à être reproduite ailleurs et d'entretien facile.

S. Apruzeese souligne l'inesthétique du trottoir existant, notamment en comparaison de la Grande rue, voisine de la rue Neuve.

P. Avril suggère de solliciter plusieurs entreprises pour la proposition d'un revêtement drainant, pérenne et esthétique, en demandant des exemples de réalisations.

S. Lamouille suggère d'intégrer au projet le bas de la Grande rue non refait.

Le Maire propose que le projet soit approfondi en commission travaux et voirie.

- Le Maire rappelle à D. Ferrandin qu'il s'était proposé pour curer le ru desservant le lavoir du bas de la rue de la Champagne et changer la vanne en amont. D. Ferrandin s'en occupera la semaine prochaine avec l'aide de P. Avril.
- Le Maire souhaite adresser ses plus sincères remerciements à Marie-Hélène Quentin pour l'entretien et le fleurissement des massifs de la commune qui améliorent considérablement le cadre de vie.
- Enfin, le Maire remercie Christian Bourrat pour la confection de l'estrade qui servira pour les différentes manifestations, dont le coût final avoisine 1 500 € au lieu de 6 500 € si la commune avait dû l'acquérir.

#### *- Local paramédical*

Le Maire informe le conseil que la locataire quitte les lieux au 30 juin 2025. Il précise qu'il n'a pas souhaité poursuivre le mandat avec l'agence, le local pouvant être proposé comme base de vie pour les entreprises qui seront retenues pour effectuer les travaux de l'église.

#### *- Nouveau SCoT de l'Agglo et urbanisme*

Le Maire rapporte que la proposition de loi visant à simplifier le droit de l'urbanisme et du logement, portée par M. Huwart, député d'Eure-et-Loir, a été adoptée à l'Assemblée nationale. Elle favorise notamment les modifications simplifiées du PLU plutôt que les révisions et a porté à 10 ans au lieu de 6 les révisions obligatoires des SCoT. En parallèle, l'Agglo procède actuellement à la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale, qui servira de pilier à une future modification du PLU de Gilles. Le Maire participe régulièrement aux réunions traitant de ce point particulier.

#### *- Réunions syndicales et commissions de l'Agglo*

- **Commission de l'Agglo en charge du développement du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable** : le Maire y participe régulièrement.

- **SIRP** : T. de Ferrières indique que le syndicat compte de plus en plus d'élèves, avec notamment un accroissement des inscriptions en petite section de maternelle. La fermeture de la classe du Mesnil-Simon, envisagée par l'académie dans un souci de rationalisation de sites, ne semble plus être envisagée, d'autant que le maître y est également directeur d'établissement.

Cette hausse des effectifs est également visible à la cantine, déjà saturée. Le projet de construction d'une nouvelle cantine indépendante à Guainville est relancé, après avoir un temps été envisagé dans les locaux de la nouvelle salle de fêtes à des fins de mutualisation. Quel que soit le projet retenu, il aura nécessairement un impact sur les budgets des 3 communes membres. Reste à déterminer comment inscrire ce bâtiment, construit sur un terrain communal, dans les statuts du SIRP qui nécessitent par ailleurs une refonte complète, sous la supervision de la Préfecture.

S. Apruzeese ajoute que la Présidente du SIRP met un point d'honneur à bien gérer le personnel. Ainsi, une apprentie, ancienne élève de Guainville, va rejoindre les effectifs et un contrat de 8h/mois sera passé avec un agent actuellement employé au Château de Vitray pour qu'il réalise tous les petits travaux nécessaires au bon fonctionnement des écoles et de la cantine.

Le Maire ajoute que Mme Delencre, Présidente du SIRP, effectue un travail colossal et de qualité pour le syndicat. Malheureusement, elle ne se représentera pas en 2026.

- **SMICA** : S. Lamouille regrette que de moins en moins de délégués se déplacent pour les réunions syndicales. La séance de la veille n'a compté que 15 présents. Pourtant, un cabinet d'études était présent. Il avait été mandaté pour harmoniser les prix de l'eau des communes membres en assainissement collectif (11 communes ont transféré la compétence au syndicat), ainsi que la taxe de raccordement des nouveaux logements.

Le Maire remercie S. Lamouille pour la régularité avec laquelle il assiste aux réunions du SMICA, y compris lorsque les sujets traités ne concernent pas directement Gilles, et pour le partage systématique des comptes rendus avec la commune.

- **Syndicat des eaux** : T. de Ferrières regrette que les horaires soient systématiquement avancés, l'empêchant souvent d'y assister. Il rencontre également des difficultés à obtenir des informations ou des documents. C'est notamment le cas de l'étude de la nappe de craie qui pourrait amener à redéfinir les périmètres de captage.

S. Lamouille demande si la compétence eau nécessiterait un jour un rapprochement avec le SMICA.

P. Avril répond que le Syndicat des eaux souhaite, pour l'instant, rester indépendant. La présence de la commune de Mondreville l'y autorise.

S. Apruzeese ajoute que l'Agglo ne souhaite pas reprendre la compétence des communes ou syndicats trop éloignés de son territoire.

### *- Rapport des commissions communales*

Ch. Bourrat rappelle que la fête de Gilles aura lieu le 21 juin. Le montage du barnum et l'installation des tables et bancs sont prévus samedi à 10h et le démontage dimanche à 10h.

P. Avril suggère de prévoir des parasols, compte tenu de la météo chaude et ensoleillée annoncée.

Ch. Bourrat indique qu'il ne sera pas présent pour les festivités du 13 juillet et demande qui pourrait prendre en charge l'organisation logistique.

S. Lamouille sera présent pour aider mais, tout comme J. Lehoux, il ne dispose pas du temps nécessaire en amont pour gérer l'organisation.

Le Maire se propose à la condition d'être épaulé par une autre personne. D. Ferrandin accepte.

S. Lamouille demande si le feu d'artifices sera tiré au même endroit que les années précédentes, auquel cas il conviendra de déplacer les chevaux présents dans le pré. Après débat, le lieu habituel est conservé.

L. Dujardin déplore que des centaines d'embouts plastiques issus des feux d'artifice parsèment le pré après la fête, bien que D. Ferrandin en ramasse déjà beaucoup.

S. Apruzeese suggère de rechercher, pour l'année prochaine, des feux plus écologiques.

S. Lamouille propose de se réunir le 28 juin à 10h pour établir une checklist de l'organisation, ce qui est validé.

Ch. Bourrat demande que soit déterminée dès à présent la date du repas des aînés, afin de la faire figurer dans le prochain Tambour du Radon.

Le Maire propose qu'il ait lieu durant la semaine bleue (du 6 au 12 octobre) et de se rapprocher de l'Auberge pour connaître ses disponibilités.

Dans le même esprit, Ch. Bourrat souhaite programmer un nouvel atelier de Noël avec les enfants.

S. Lamouille propose qu'à l'issue de cet atelier le sapin soit décoré par les participants.

La date du samedi 6 décembre est arrêtée par le conseil.

Ch. Bourrat indique que prochain Tambour sera imprimé le 26 juin pour une distribution les 27 et 28 juin.

## **6) Tour de table**

P. Avril signale 2 panneaux routiers masqués par la végétation, l'un à l'entrée de la route de Bréval (panneau 30 km/h) et l'autre au croisement de la rue des Rostys et de la rue des Casse-Croûtes.

Il ajoute qu'au niveau de l'armoire le long de la sente piétonne du bas de la Grande rue, il existe 3 trappes en fonte dont 1 est toujours ouverte.

S. Lamouille pense qu'il s'agit d'une chambre de tirage télécom que les prestataires, souvent des sous-traitants, laissent ouverte.

S. Apruzesse explique qu'ils sont obligés de casser la serrure à chaque fois parce qu'ils n'ont pas la clé.

P. Avril regrette qu'ils laissent leurs déchets sur place après intervention.

D. Ferrandin souhaite que soient répertoriés tous les arbres de la commune qui risquent de poser problème en bord de chaussée. Il propose de s'en occuper avec P. Avril, dans la foulée de la matinée destinée à recenser les fossés communaux.

T. de Ferrières ajoute que, si le plan cadastral est assez bon, il ne représente pas une preuve juridique de propriété pour savoir à qui appartiennent les arbres à entretenir.

L. Dujardin a établi un croquis montrant les 3 éclairages publics manquants rue de la Gare, d'autant plus nécessaires depuis les nouvelles constructions.

T. de Ferrières ajoute que la distance séparant la rue de Fumeçon du carrefour de l'atelier est de 300 m environ.

Le Maire étudie le projet en concertation avec Territoire d'Energies et le prestataire en charge de la maintenance de l'éclairage public.

L. Dujardin remercie la commune pour sa participation non négligeable au coût des transports scolaires.

S. Lamouille informe le conseil que le SMICA réunit à Saussay toutes les associations sportives qui souhaitent utiliser les gymnases pour attribuer les créneaux disponibles le 4 juillet. Pour tout renseignement, les associations peuvent ainsi appeler le SMICA au 02 37 82 71 88.

Le Maire diffuse la synthèse vidéo du rapport d'activités 2024 de l'Agglo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52.